



Pôle emploi - CCE 24 mai 2018
DÉCLARATION DE LA CGT

Consultation sur le renforcement des équipes de contrôle de la recherche d'emploi

Le Gouvernement a annoncé le lundi 19 mars le renforcement du contrôle des chômeurs en modifiant l'échelle des sanctions, redéfinissant l' « Offre Raisonnable d'Emploi » et en augmentant le nombre de contrôleurs de Pôle emploi (qui passeraient de 200 agents aujourd'hui à 1000 en 2020). Pôle emploi, déjà en charge de l'orientation – du conseil – de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi, serait demain l'unique juge de ces sanctions.

Dans cette perspective, la Direction Générale présente à ce CCE un projet pour accroître, dès 2018, de 421 agents supplémentaires (406 conseillers et 15 managers) les équipes de contrôle de recherche d'emploi dans un contexte de suppressions massives d'emplois.

L'augmentation du nombre de contrôleurs de Pôle emploi associée aux suppressions de poste, en cours et à venir, et la mise en place d'une GPEC qui a réduit considérablement (40%) le nombre de conseillers chargés de l'indemnisation va toucher les agences Pôle emploi de proximité, impacter nos missions et détériorer nos conditions de travail.

Ce sont principalement des conseillers à l'emploi chargés de l'accompagnement qui vont être « réorientés » vers des fonctions de contrôle, ce qui aura pour conséquence de réduire une nouvelle fois nos capacités à aider les demandeurs d'emploi, alors que le chômage de masse ne cesse de croître et que nous sommes en sous-effectifs.

Ces mesures n'ont pour seuls objectifs que de stigmatiser les travailleurs privés d'emploi assimilés à des fraudeurs, les contraindre à accepter les offres d'emploi en fonction des besoins des employeurs, faire baisser statistiquement les chiffres du chômage et en réalité tenter de masquer une politique de l'emploi en échec depuis plus de 20 ans.

- ◆ **La CGT Pôle emploi combat ces mesures et rappelle son opposition à toute radiation sanction.**
- ◆ **Le Service Public de l'Emploi doit concentrer son action sur les attentes des usagers pour mieux les accompagner et calculer leurs allocations au juste droit, pas pour les sanctionner.**

La CGT Pôle emploi et ses éluEs au CCE ont donc émis un avis défavorable au renforcement des équipes de contrôle de la recherche d'emploi

Contre (à l'unanimité) : CGT, SNU, FO, SNAP, CGC, CFDT, CFTC

Déclaration commune sur le projet « développement du contrôle ».

« La Direction de Pôle emploi présente au CCE de ce jour un projet de renforcement des équipes de Pôle emploi dédiées au contrôle de la recherche d'emploi avec une mise en œuvre dès le deuxième semestre 2018. Ce dossier est directement la traduction de la commande du pouvoir exécutif, alors que celui-ci a décidé la baisse du plafond d'emploi de notre établissement pour l'année 2018 et annonce une accentuation de cette trajectoire à partir de 2019.

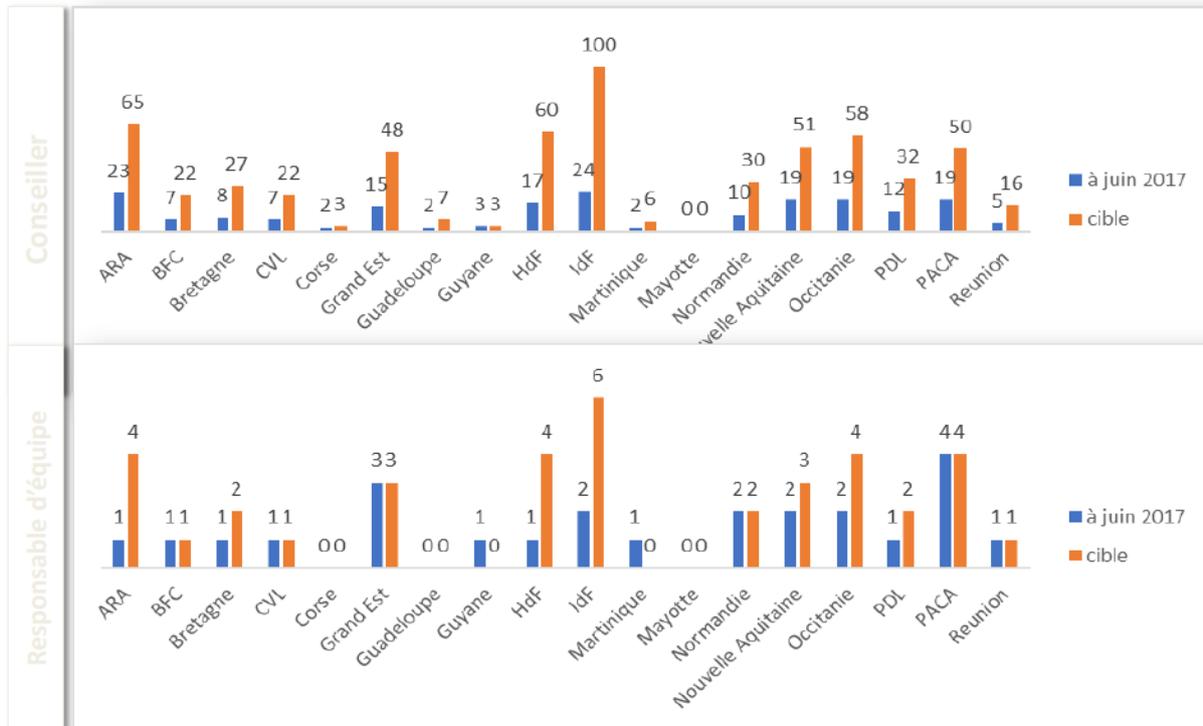
C'est en cohérence avec la demande formulée par l'ensemble des élus de convoquer une réunion extraordinaire du CCE sur l'état des charges et moyens de notre établissement que les élus, à l'unanimité, vous demandent l'abandon de ce projet, qui ne pourra se traduire que par une baisse des moyens affectés à l'indemnisation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. »

Paris, le 24 mai 2018

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr



Annexe 3 : Répartition régionale des conseillers et managers



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Établissement, Site, Service, Unité :

Tél. :

E-Mail :@

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à :

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr